

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

OBJET :

**TRAVAUX
D'ECLAIRAGE
PUBLIC
ANNEE 2023**

**DEMANDE
DE
SUBVENTION
AUPRES
DU
SYADEN**

Le nombre de
conseillers
municipaux en service
est de :

19

CONVOCACTION C.M.
EN DATE DU :

13/10/2022

AFFICHAGE EN
DATE DU :

13/10/2022

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

26/10/2022

PAR PUBLICATION
LE :

26/10/2022

N° 2022/39

COMMUNE DE PALAJA (11570)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de PALAJA se sont réunis en mairie, en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée à leur domicile par Monsieur le Maire, Thierry LECINA.

Présents : M.M. LECINA, BLANQUER, BOURBON, CITERNE, CLARES, ESCAX, ETHEVE, GACHET, LECLAIR, PIVA, SCHNEIDER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : M.M. CADENEL, FILLAQUIER, HECK.

Procurations : Mme DUVAL à Mme LECLAIR, Mme MOUCHET à Mr LECINA, Mr ROUSSEAU à Mme BOURBON, Mr MIGUEL à Mr PIVA, Mme TAFFOREAU à Mr SCHNEIDER.

Secrétaire de Séance : Mme LECLAIR Jackie

Mr le Maire expose qu'il est nécessaire de poursuivre la rénovation et la mise en conformité de l'éclairage public sur divers secteurs du village.

Cette tranche 2023 s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

Le montant prévisionnel des travaux s'élèverait à :

- **25.093,16 € HT.**

Les travaux concerneront les changements des luminaires existants, vétustes et énergivores par des luminaires type « LED » moins énergivores.

Les rues du village concernées par cette rénovation sont les suivantes : Lo Lillac, Los Ametliers, La Frigola, La Brugaliera, la Captorta, Lo Piboul, Lo Garric, Lo Pech et Lo Moral.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré par :

VOTES : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- APPROUVE cette proposition,
- AUTORISE Mr le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès de Monsieur le Président du Syndicat Audois d'Energies, au titre de l'exercice 2023, afin d'obtenir une aide au financement des travaux à réaliser,
- AUTORISE le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,
- S'ENGAGE à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux par le bulletin d'information mensuel municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits,

**Le Maire,
Thierry LECINA**

Date du jour de signature par Mr le Maire : 26/10/2022

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le



ID : 011-211102728-20221020-DEL2022_39-DE